

Citoyenneté

Appel à projets Education Populaire

Objectifs :

- Favoriser la participation, l'émancipation des citoyens et leur participation à la vie publique
- soutenir les initiatives d'éducation populaire sur des enjeux du 21ème siècle
- Créer des dynamiques durables sur les territoires pour toucher un public beaucoup plus large et de nouveaux partenariats entre associations, acteurs culturels, acteurs de l'éducation, etc.

La politique citoyenneté et le soutien aux associations ont commencé dès la création de la Région et se sont développés sous les mandats écologistes. Depuis plusieurs années, le monde associatif est fragilisé par le recul des subventions publiques. Parallèlement, le décrochage des citoyens vis-à-vis du politique n'a cessé de s'aggraver. L'éducation populaire apparaît comme une réponse à cet enjeu.

Dès 2011, nous avons repensé les politiques régionales « Citoyenneté » pour qu'elles soient au service d'un renouveau de l'éducation populaire dans la Région. Durant 2 ans, nous avons mené une large concertation. La Ministre Valérie Fourneyron a participé aux conclusions de cette démarche.

Définition :

« l'éducation populaire vise l'émancipation des citoyens pour qu'ils puissent être acteurs de la démocratie. Elle contribue à développer le pouvoir et la capacité d'agir de manière individuelle et collective, pour que chacune et chacun puisse s'approprier les enjeux de société, donner du sens à ses actions et pouvoir agir collectivement ».

Chiffres Clés

Depuis le lancement de la politique :

- 63 Conventions pluriannuelles d'objectifs avec des associations d'éducation populaire
- 18 têtes de réseau d'éducation populaire
- 42 opérations régionales et 122 opérations locales concernées

2,7 millions d'euros ont été mobilisés par la Région

Dans les faits

L'appel à projets Education Populaire pose le cadre d'intervention et les priorités régionales.

Il définit **trois thématiques prioritaires** :

- l'égalité dans l'accès aux droits, la lutte contre les discriminations, l'égalité femmes-hommes;
- la consommation responsable;
- l'engagement et l'initiative des jeunes.

Trois formes d'intervention sont privilégiées :

- promouvoir ou créer des lieux de débats ouverts et accessibles à toutes et tous ;
- utiliser l'ensemble des outils numériques et des medias comme vecteurs de qualification collective et d'expression citoyenne ;
- promouvoir des modes de gouvernance collaboratif et en réseau multiacteurs.



Appel à Projets Education Populaire

Deux niveaux d'intervention sont possibles :

- au **niveau régional**, avec les têtes de réseaux et les opérations régionales. Pour sécuriser la situation des associations, la Région s'engage à privilégier les conventions pluriannuelles d'objectifs sur 3 ans avec les associations et fédérations régionales dont le projet rencontre les objectifs de la Région.

- pour les **opérations locales**, une réflexion avec les agglomérations est engagée, afin de travailler en cohérence avec les réformes en cours et avec la politique de la ville.

Résultats attendus

- la création d'université populaire dans chaque territoire
- le soutien uniquement des associations dont l'action correspond aux finalités de l'appel à projets (éviter le saupoudrage, respect des critères)
- sécurisation et simplification du soutien aux associations (davantage de conventions pluriannuelles, paiement des acomptes à 50%, gestion administrative moins complexe ...)
- amélioration du travail en réseau multiacteurs et de la mutualisation

Calendrier et éléments d'évaluation

L'appel à projets en est à sa première édition, les dossiers sont présentés à la commission permanente du 23 juin 2014.

Une première évaluation sera faite à l'automne en invitant des associations à nous présenter leurs bilans et actions en cours.

L'appel à projets 2015 sera revu en fonction de ces analyses et retours



Points de vigilance, perspectives

- Réussir à créer une université populaire dans chaque territoire
- Renforcer le dialogue avec les associations
- Maintenir le budget et les avances à 50%
- Consolider l'appel à projets et l'installer dans le temps
- Disparition à craindre si la Région n'a plus la clause de compétences générales

Pour en savoir plus...

Majdouline Sbaï, Vice-Présidente Citoyenneté Coopération décentralisée et Relations internationales majdouline.sbai@nordpasdecals.fr

Mélanie Vallée, assistante de Majdouline Sbaï
melanie.vallee@nordpasdecals.fr – 03 28 82 56 14